

**Arrêté n° 2026-319/PN du 3 juillet 2026**  
**portant délégation de signature aux secrétaires généraux de la province Nord**

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2026-319/PN du 3 juillet 2026 portant délégation de signature  
aux secrétaires généraux de la province Nord

JONC du 6 juillet 2026  
Page 16072

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Lusia Rousseau, secrétaire générale, reçoit délégation permanente à l'effet de signer, au nom du président de l'assemblée de province :

1° tous actes, contrats, conventions, arrêtés, décisions, marchés ;

2° toutes instructions internes et correspondances se rapportant aux affaires relevant de la compétence de la province Nord, y compris les actes relatifs au domaine de l'urbanisme ;

3° toutes requêtes, tous mémoires et documents relatifs aux actions à intenter ou à soutenir devant les juridictions administratives et judiciaires.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lusia Rousseau, Mme Isabelle Babin, secrétaire générale adjointe, exerce la délégation de signature prévue à l'article 1er.

**Article 3**

L'arrêté n° 2024-284/PN du 17 mai 2024 portant délégation de signature aux secrétaires généraux de la province Nord est abrogé.

**Article 4**

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5**

Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province Nord, notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.